
MUNICIPALITE

REPONSE ECRITE

à l'interpellation de M. le Conseiller communal Stéphane Montabert intitulée :
"Comment loger les migrants ?"

Renens, le 25 septembre 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 10 septembre 2015, Monsieur le Conseiller communal Stéphane Montabert a déposé une interpellation relative au logement des migrants. Dans son développement, Monsieur Montabert demandait à la Municipalité si des solutions avaient été recherchées auprès d'acteurs du secteur privé ou auprès d'éventuels particuliers bénévoles.

La Municipalité tient à réitérer sa préoccupation face au fait que les structures d'urgence dans la région sont insuffisantes actuellement et par rapport à la problématique grandissante des migrants. L'épisode du Sleep-In de cet été, qui se poursuit dans le dépôt Heineken à Renens à la date de la présente réponse, démontre que la problématique liée aux flux migratoires n'est pas sous contrôle. D'une part, l'EVAM est en recherche urgente de places d'hébergement, et d'autre part le cadre "Dublin" est visiblement débordé, avec des migrants cherchant des solutions dans d'autres pays que ceux qui leur avaient été attribués et qui ne leur offrent aucun soutien.

Dans ses moyens limités, la Municipalité n'est pas restée pour autant sans rien faire dans le dossier, alliant une politique de solidarité et de collaboration nécessaires au vu des graves événements actuels au respect du droit. Elle a ainsi agi sur plusieurs domaines :

- a) Lettre au Conseil d'Etat vaudois (copie à Madame la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga) faisant part de la préoccupation de la Municipalité par rapport aux cas dit "Dublin" et demandant qu'une réflexion s'engage pour une modification de ce statut.
- b) Contact avec l'EVAM pour identifier des pistes d'ouverture d'une structure d'urgence à Renens.
- c) Coordination avec les autorités lausannoises, cantonales et les transports lausannois concernant l'occupation illicite du bâtiment Heineken, que la Municipalité déplore.

La position de la Municipalité a toujours été claire et dans la ligne de la position de Lausanne et de celle du canton : il n'est pas question de créer des zones de non-droit sur son territoire. Elle ne peut donc pas trouver de solutions pour des personnes qui ne sont pas

dans le système de l'EVAM, donc non-identifiées et hors du cadre légal défini par la LARA (Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers).

Pour en revenir à la question de base, à savoir si des contacts avaient été pris avec des acteurs privés ou des particuliers, la réponse est non.

La raison pour laquelle cette piste n'a pas été explorée est que l'accueil de requérants d'asile ou de personnes séjournant illégalement dans le canton est du ressort du canton. La Municipalité peut suggérer des pistes mais ne peut pas se substituer aux instances dont cet accueil est la mission.

Concernant l'accueil par ou chez des particuliers, les démarches sont moins évidentes qu'il n'y paraît. L'Organisation suisse aide aux réfugiés (OSAR) limite pour le moment une phase pilote aux cantons d'Argovie, Berne, Genève et Vaud. Le projet ne s'applique pas à tous les migrants mais à ceux qui ont le plus de chance d'obtenir un permis F ou un statut de réfugié, ce qui ne concerne qu'une minorité de demandeurs.

Différentes exigences ont été mises en place par l'OSAR :

Envers la famille d'accueil / les hôtes privés

- Au moins une chambre meublée, avec fermeture à clé et une salle de bain séparée (WC/douche ou baignoire) pour l'accueil d'une personne.
- Un appartement complet avec deux chambres (incluant chambres à coucher/ chambres d'habitation, WC/ baignoire, cuisine) pour l'accueil d'une famille réfugiée.
- Bonne volonté à s'engager pour l'intégration des réfugiés, par exemple sur des questions liées aux difficultés linguistiques ou scolaires, à la gestion du quotidien ou à la recherche d'emploi.
- Ouverture d'esprit pour la rencontre d'une culture éventuellement encore étrangère.

Envers les réfugiés

- De grandes chances de s'intégrer en Suisse : langue, formation, recherche d'emploi.
- Ouverture d'esprit pour la rencontre d'une culture éventuellement encore étrangère.

Envers les autorités ou les prestataires privés

- Disponibilité pour une prise en charge élevée de courte durée.
- Identification des personnes appropriées, organisation du déménagement, les mesures administratives entre le canton et la commune (de nombreuses différences persistent d'un canton à l'autre).

A ce jour, la Municipalité n'a pas été approchée par les autorités cantonales pour explorer cette voie. Aucun privé n'a non plus fait part à la commune de son souhait d'aller dans ce sens. La Municipalité reste cependant ouverte à soutenir une telle démarche si elle devait être sollicitée par les autorités.

Concernant les personnes du Sleep-In auxquelles l'interpellateur fait référence, la Municipalité rappelle qu'elles ne sont pour le moment pas identifiées et qu'elles ne sont donc pas en mesure d'être éligibles à une quelconque aide. Il paraît donc impensable à la Municipalité d'inciter des citoyens à enfreindre les lois et à s'exposer à des poursuites judiciaires.

Compte tenu des éléments apportés ci-avant, la Municipalité estime avoir répondu à l'interpellation de Monsieur Stéphane Montabert intitulée "Comment loger les migrants ?".

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Nicolas SERVAGEON